

PROGRAMME EU4YOUTH-Projet SWAFY

Ligne budgétaire : ENI/2022/432-485

TERMES DE RÉFÉRENCES

Pour la Sélection d'un Expert en vue d'accompagner deux institutions publiques à déposer des propositions dans le cadre d'une invitation à soumissionner dédiés aux établissements publics de dissémination scientifique

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le projet SWAFY

Le Projet SWAFY a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la valeur ajoutée de la recherche et l'innovation, dans le développement économique, et au soutien à l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes tunisien.ne.s à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux doctorant.e.s et post doctorant.e.s.

Le projet SWAFY se décline en trois objectifs spécifiques :

- Objectif Spécifique 1 : Stimuler l'employabilité des jeunes chercheurs et chercheuses à travers la promotion d'une recherche partenariale active, inclusive, structurée et répondant aux besoins de la société et du monde productif.
- Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'adéquation entre le profil et le cursus de formation à suivre et renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité, dans une perspective de genre, ouvrant des horizons de carrière plus larges, chez les jeunes.
- Objectif Spécifique 3 : Renforcer le rôle des jeunes, dans toute leur diversité, dans la définition des politiques publiques Science, Technologie et Innovation (STI) et dynamiser le tissu associatif Jeunesse-Science en promouvant, au même temps, l'égalité des genres.

SWAFY contribuera à améliorer la dissémination de la culture scientifique, l'attractivité de la science, l'adhésion de la jeunesse à la science, le renforcement et la valorisation du potentiel de la jeunesse dans les sciences, l'appui et le renforcement des acteurs et du tissu associatif travaillant dans ce domaine, la professionnalisation de la créativité chez les jeunes femmes et hommes, l'accès équitable et inclusif à la science dans toutes les régions, la création de start-ups dans ce domaine et le renforcement du rôle de la jeunesse dans l'établissement de politiques sectorielles liées à la thématique Jeunesse-Science.

Contexte de la mission

Une invitation à soumissionner a été adressée à la Cité des Sciences de Tunis et le Palais des Sciences de Monastir, deux établissements publics de dissémination scientifique dans l'objectif général de renforcer leurs capacités opérationnelles afin de les aider à assurer leurs rôles de dissémination scientifique au sein des trois principales régions du pays : nord, centre et sud convergeant avec les objectifs du projet SWAFY à savoir renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité scientifique et technologique chez les enfants et jeunes sur tout le territoire tunisien leur ouvrant des horizons de carrière plus larges.

L'invitation à soumissionnera pour objectifs spécifiques de renforcer/diversifier les activités de créativité favorisant le double apprentissage scientifique et professionnel chez les jeunes dans toute leur diversité.

Les priorités de cette invitation à soumissionner sont :

- Appuyer des projets structurants des institutions publiques chargées de la dissémination de la culture scientifique.

- Promouvoir un accès équitable des enfants et jeunes tunisiens aux activités de créativité scientifique et technologique sur tout le territoire tunisien à travers une discrimination positive en faveur des zones, des enfants et jeunes ayant moins d'opportunités en la matière.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

Recruter des experts « accompagnateurs » chargés d'assister/ **accompagner Cité des Sciences de Tunis et le Palais des Sciences de Monastir** afin de **déposer les demandes complètes en réponse à l'invitation à soumissionner qui leur a été adressée.**

2.2. Missions de l'expert

L'accompagnement / l'assistance de l'expert consiste à assurer notamment les tâches suivantes :

- La formation, en présentiel, de l'équipe chargée d'élaborer les demandes complètes dans chacune des institutions concernées sur les bases et outils de montage de projet selon l'approche de cadre logique (durée minimale de la formation : 2 jours) ;
- L'accompagnement au montage de la proposition ;
- L'accompagnement à l'élaboration du budget prévisionnel conformément aux dispositions de l'invitation à soumissionner conformément aux modèles annexés à l'invitation à soumissionner ;
- L'accompagnement en vue du remplissage du formulaire de demande de subvention joint aux lignes directrices (annexe A) et toutes les annexes demandées (B, C, D, E) aussi soigneusement et clairement que possible ;
- La vérification scrupuleuse, avant soumission, de toutes les signatures dûes, des pièces constitutives du dossier et les pièces justificatives demandées dans l'invitation à soumissionner ;
- Une fois l'évaluation finale achevée, accompagner les demandeurs retenus affectés à l'expert dans la préparation des plans d'action détaillés pour la première année tenant compte des négociations avec l'autorité contractante.

4. LIVRABLES ATTENDUS ET ENGAGEMENT DES PARTIES

L'expert s'engage à partager avec l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) les livrables suivants pour chaque demande accompagnée :

1/ Les supports de la formation sur les bases et outils les bases et outils de montage de projet selon l'approche de cadre logique avec la liste des présents représentants chacune des institutions concernées ;

3/ Fiches de présences signées (papier ou électronique) par les participants lors des réunions de travail en question tout en donnant les dates et horaires de ces réunions,

4/ Un rapport final d'exécution de la mission de l'expert : Un rapport détaillant les missions et tâches assurées par l'expert avec chacune des institutions accompagnées et nombre de jours de travail (en heures de travail ou hommes/ jours, en comptant un homme/ jour = 8 heures de travail), tout en donnant les dates, les horaires et les durées des jours de travail. Ce rapport doit donner aussi les détails des séances de travail avec les équipes accompagnées, les présents dans ces séances de travail,

ainsi que le nombre d'homme/jours de travail individuel assuré. Ce rapport doit être signé par l'expert et validé par l'ANPR.

L'ANPR s'engage de son côté :

- À mettre à la disposition de l'expert une salle de formation, en cas de besoin,
- A fournir toutes les données et accompagnement instantané nécessaires à l'accomplissement de la mission.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être validés par l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR).

5. CALENDRIER DE REMISE DES LIVRABLES

Les interventions de l'expert auront lieu en présentiel ou à distance.

- La durée de la mission est de maximum 15 Homme/Jours. L'expert sera rémunéré en homme/jours ou en heures de travail- (1 homme/jour= 8 heures de travail).
- Le calendrier de remise des livrables détaillé sera fixé par l'ANPR et par l'expert retenu lors de la négociation du contrat ; sachant que **la date limite de soumission des demandes complètes en réponse à l'invitation à soumissionner est fixée au 15 Octobre 2024.**

6. MODE DE SELECTION

Evaluation des offres techniques

Grille d'évaluation des dossiers de candidatures

Critères d'évaluation	Barème de notation détaillé (sur 100 points)	Détails de la notation
Au moins deux expériences dans le montage ou le management ou la coordination des projets (d'une durée minimale de 24 mois) financés par des bailleurs de fonds	40 points	10 points pour chaque projet avec un plafond de 4 projets
Très bonne maîtrise justifiée du management de projet selon l'approche du cadre logique	/25 points	<ul style="list-style-type: none"> • 10 points pour le 1^{er} justificatif pertinent • 5 points supplémentaires pour chaque justificatif supplémentaire pertinent
Très bonne maîtrise justifiée de l'élaboration budgétaire des projets dédiés à des institutions publiques financés par des subventions de bailleurs de fonds	/25 points	<ul style="list-style-type: none"> • 10 points pour le 1^{er} justificatif pertinent • 5 points supplémentaires pour chaque

		justificatif supplémentaire pertinent
Une très bonne connaissance justifiée des institutions publiques actives dans les domaines de l'éducation/formation, l'entrepreneuriat, la créativité scientifique ou la jeunesse.	10 points	5 points pour chaque justificatif pertinent

Seul(e)(s) les candidat(e)s ayant obtenu une note technique (NT) minimale de 80 points seront retenu(e)s pour l'évaluation des offres financières.

Evaluation des Offres financières

Les offres financières correspondant aux offres techniques retenues seront classées d'une façon croissante. La note financière (NF) maximale de 100 points est accordée à l'offre la moins-disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois). Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante : $NG = NT * 0.8 + NF * 0.2$

La commission d'évaluation se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidatures si elle juge qu'elle n'a pas obtenu d'offres acceptables.

7. DEVOIRS ET ENGAGEMENT ETHIQUE

L'expert candidat accepte les devoirs et les obligations tels qu'énumérés ci-dessous :

- Respect de la charte éthique entre les différentes parties prenantes,
- Engagement à essayer pour aboutir à la soumission du projet accompagné.

8. CONFLIT D'INTERET

L'expert candidat doit éviter et informer l'ANPR pour **tout cas ou suspect** de conflit d'intérêt :

- L'expert ne peut pas faire partie de l'équipe du projet accompagné.
- L'expert ne peut pas accompagner un projet si son entité d'affiliation est partenaire dans le projet accompagné.

9. NÉGOCIATION DU CONTRAT

Les négociations porteront essentiellement sur les éléments suivants :

- Le calendrier de déroulement de la mission,
- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission et le contenu des livrables.

10. CONFIDENTIALITÉ

L'expert retenu pour la présente mission est tenu à respecter une **stricte confidentialité** vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement

à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission. L'expert sera tenu à respecter l'interdiction de tout partage ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de sa mission.

Une clause sur le **respect des droits appliqués aux propriétés intellectuelles** ainsi qu'une **déclaration d'impartialité et de confidentialité**, seront dûment acceptées et signées par les deux parties, lors de la signature du contrat.

11. SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

L'expert soumettra une candidature comprenant :

- Un Curriculum vitae détaillé donnant clairement le domaine d'expertise de l'expert et mentionnant les personnes de références à contacter pour chaque référence
- Les justificatifs de son expérience pour toute qualification requise
- Une Offre financière en HTVA dûment signée scannée en format pdf.

Date limite de soumission des candidatures : **08 septembre 2024 à 24H00**, par mail à l'adresse courriel suivante : recrutement.swafy@gmail.com, portant l'objet : **Candidature Expert Accompagnateur.**